

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	14
présents	10
votants	11

L'an deux mil vingt-trois, le **QUATORZE DECEMBRE** à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2023

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	PIERRISNARD Béatrice	LE BOULER Cédric	CHIRADE Brigitte	HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana	MARTIN Yves	RAIMBAUD Nelly	HUGRON Dominique	GRIMAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSÉS : RIOTTE Sandrine donne pouvoir à PIERRISNARD Béatrice ; BOMMÉ Jean-Paul

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy ; DUTERTRE Thomas

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GRIMAUD Sylvie

OBJET

63/2023

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES GRANDS CLOS »

Le budget annexe du lotissement « les grands clos » est un budget dans lequel les opérations d'aménagement doivent obligatoirement être décrites dans une comptabilité de stocks spécifique.

Ce budget annexe a été créé en 2007 au moment de la création de la phase 1 de ce projet. En 2021, une extension du lotissement a été décidée par les élus (phase 2).

Le résultat global à l'issue de la phase 1 est de – 49 468 €. Or, ce déficit n'a jamais été comblé par une subvention du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De verser une subvention exceptionnelle au budget annexe du lotissement « les grands clos » d'un montant de 49 468 € sur l'exercice 2023 étant précisé que les crédits nécessaires avaient été prévus au moment du vote du budget primitif.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

